

## Communications du Conseil administratif Séance du Conseil municipal du 16 avril 2024

---

### Référendum Vailly : rappel du débat public

En prévision de la votation sur le PLQ Vailly du 9 juin prochain, un débat public est organisé le mercredi 17 avril à 19h30 à la salle communale de Luchepelet. Cette soirée sera l'occasion de communiquer des informations claires et précises sur ce projet pour se forger une opinion. Le débat, animé par Pascal Schouwey, modérateur, donnera la parole aux soutiens du référendum et à ses opposants. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la soirée.

### Modification des statuts des deux fondations communales

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification de la loi concernant la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) et de celle concernant la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI).

*Pour rappel : les modifications, décidées par les deux fondations, portent sur l'administration des conseils. Actuellement, si une représentante ou un représentant perd son affiliation à un parti, ce membre continue à siéger en indépendant et de ce fait le parti n'est plus représenté au sein de la fondation. Dès lors, le contenu de l'art. 10 des statuts de chacune des entités est transformé afin que chaque parti représenté au Conseil municipal dispose d'une ou d'un représentant en son sein.*

Le Conseil municipal avait adopté ces modifications par voie de délibération le 21 novembre 2023. En application de l'art. 93 de la loi sur l'administration des communes, toute modification statutaire de fondations de droit public doit être approuvée par le Grand Conseil.

Nous restons en attente de l'adoption de ces modifications.

### Adaptation du nombre de signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum

Suite à la votation populaire du 3 mars dernier, lors de laquelle le corps électoral a accepté une modification de la constitution cantonale en d'abaisser ce nombre, le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur l'exercice des droits politiques (REDP) pour prendre en compte les changements.

Au niveau de la commune de Bernex, ce sont 392 signatures à la place de 800 qui seront requises pour faire aboutir une initiative ou un référendum.